dodis.ch/16513

S.c.41.470.1.

Ba; And; L; D.

BS. 4 - D. 27 avril 1961

Note à M. le Directeur Schaffner

Concerne: demande de l'Union soviétique en vue de son adhésion à l'OCDE

1. Au cours de la 16e session de la Commission économique pour l'Europe à Genève, le délégué de l'Union soviétique a déclaré que son pays était disposé, lui aussi, à signer la Convention relative à l'OCDE étant donné tout particulièrement que la nouvelle Organisation est appelée à tenir compte des intérêts des pays sous-développés.

S'exprimant sur cette question, le délégué de la France a déclaré que, de l'avis de son gouvernement, une réponse ne saurait être valablement fournie à l'URSS que par les organes compétents, c'est-à-dire par le Conseil de l'OCDE lorsque celle-ci aura été officiellement créée.

2. Ces deux déclarations ont été portées à la connaissance des membres de la Délégation économique permanente lors de la séance présidée par M. Kohli consacrée à l'examen du message sur l'adhésion de la Suisse à l'OCDE. Elles n'ont pas fait l'objet d'une discussion, les représentants du Département politique étant de l'avis que la Suisse n'a aucune initiative à prendre dans cette affaire.

3. Il n'en reste pas moins que la demande de l'Union soviétique pose un certain nombre de questions qui méritent d'être examinées de façon approfondie.

En effet, en indiquant que l'organe compétent pour répondre à la demande de l'Union soviétique était le Conseil de l'OCDE, le délégué de la France a adopté une formule qui conduit en fait à reporter sur l'ensemble des futurs pays membres de l'OCDE la responsabilité du refus qui ne manquera pas d'être opposé à l'Union soviétique. La position de la Suisse revêtira de ce fait un caractère fondamentalement différent dans l'OCDE par rapport à ce qu'elle était dans l'OECE. En effet, lors de la création de l'OECE, une invitation en vue d'y participer avait été adressée aussi bien à l'Union soviétique qu'aux pays de l'Est européens. En refusant cette invitation ces pays s'étaient eux-mêmes exclus de l'OECE. Cette fois-ci, non seulement aucune invitation n'a été adressée à l'Union soviétique et aux pays de l'Est, mais encore un refus sera opposé à leur demande d'adhésion.

4. A première vue les problèmes qui se posent à nous sont de deux ordres, à savoir:

- quelle est la part de responsabilité qui nous reviendra dans la réponse du Conseil de l'OCDE à la demande soviétique?
- quelles pourraient être les conséquences de notre participation à une organisation que l'on a fermée aux Russes; comment pourrions-nous la justifier?

Dodis

dodis.ch/16513

5. La plupart des critères qui pourraient être avancés pour refuser à l'Union soviétique le droit d'adhérer à l'OCDE sont difficilement soutenables.

a) M. Soldati a suggéré de recourir à la notion d'industrialisation des pays membres de l'OCDE. Cet argument perd complètement de sa valeur vu d'une part l'appartenance à la nouvelle Organisation d'un certain nombre de pays en voie de développement et d'autre part le haut degré d'industrialisation de l'Union soviétique et de certains des pays de l'Est.

b) La notion d'incompatibilité entre les économies de type libéral des futurs membres de l'OCDE et les économies dirigistes des pays de l'Est et de l'Union soviétique s'applique difficilement à l'exercice d'aide aux pays en voie de développement, à la confrontation des politiques conjoncturelles et aux relations commerciales étant donné que pour les Etats-Unis l'OCDE devra s'abstenir de légiférer dans ce secteur et se borner à des consultations.

c) Opposer à l'URSS le risque de double emploi résultant de son appartenance à la Commission économique pour l'Europe n'aurait pas non plus de sens étant donné que nombreux sont les futurs membres de l'OCDE qui sont également membres de ladite Commission.

Il paraît dès lors extrêmement difficile, tout au moins à première vue, de s'opposer en utilisant des arguments non politiques à la requête de l'Union soviétique.

6. En conclusion une étude approfondie de la question par le Département politique semble s'imposer. Le cas échéant, des contacts pourraient être pris avec les autorités autrichienne et suédoise pour examiner ce problème.

Sig. Langer